

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 17 avril 2009 fixant les taux de promotion dans les corps relevant du ministre chargé des sports et du haut-commissaire à la jeunesse

NOR : SASA0908908A

La ministre de la santé et des sports et le haut-commissaire à la jeunesse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés, au titre des années 2009, 2010 et 2011, dans les corps relevant du ministre chargé des sports et du haut-commissaire à la jeunesse, en application du décret du 1^{er} septembre 2005 susvisé, figurent en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2009.

La ministre de la santé et des sports,
Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur des ressources humaines,
de l'administration
et de la coordination générale,
D. WATRIN

Le haut-commissaire
à la jeunesse,

Pour le haut-commissaire et par délégation :
L'adjoint au directeur des ressources humaines,
de l'administration
et de la coordination générale,
D. WATRIN

ANNEXE

| CORPS ET GRADES | TAUX APPLICABLE |
|--|-----------------|
| <i>Corps des professeurs de sport</i> Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 | |
| Professeur de sport hors classe | 7 % |
| <i>Corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse</i> Décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 | |
| Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe..... | 5 % |

| CORPS ET GRADES | TAUX APPLICABLE |
|--|-----------------|
| <i>Corps des chargés d'éducation populaire et de jeunesse</i> Décret n° 85-722 du 10 juillet 1985 | |
| Chargé d'éducation populaire et de jeunesse hors classe..... | 5 % |
| Chargé d'éducation populaire et de jeunesse classe exceptionnelle..... | 3 % |
| <i>Corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs</i> Décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 | |
| Conseiller technique et pédagogique supérieur hors classe | 10 % |
| <i>Corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports</i> Décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 | |
| Inspecteur de la jeunesse et des sports de 1 ^{re} classe..... | 25 % |
| Inspecteur principal de la jeunesse et des sports..... | 8 % |